



**MINISTÈRE  
DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 26 septembre 2023  
N°1157

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**ADOPTION DU PROJET DE LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES  
POUR LES ANNEES 2023 A 2027 EN NOUVELLE LECTURE EN COMMISSION DES  
FINANCES A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Alors que le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (LPPF) avait été rejeté en première lecture par la commission des finances de l'Assemblée nationale, il a été adopté cette nuit en nouvelle lecture par la commission des finances de l'Assemblée nationale. Bruno Le Maire et Thomas Cazenave saluent l'esprit de responsabilité des parlementaires et la qualité des débats qui ont eu lieu concernant nos finances publiques.

Avec l'adoption de plusieurs amendements du Gouvernement, la nouvelle trajectoire de la loi de programmation des finances publiques est plus ambitieuse que celle présentée initialement sur ses objectifs de finances publiques : 2,7 % en 2027 contre 2,9 % dans le texte présenté l'année dernière. Cela porte la dette en 2027 à 108,1 % du PIB contre 110,9 % en 2027 dans la précédente version de la LPPF.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de retirer les mesures contraignantes pesant sur les collectivités territoriales. Toujours concernant les collectivités, le Gouvernement proposera à l'Assemblée nationale, en séance publique, que l'effort demandé aux collectivités soit trois fois moins important que celui demandé à l'Etat : la dépense primaire de l'Etat devra ainsi reculer en moyenne de -0,9 % par an en volume entre 2023 et 2027, contre -0,3 % par an pour les collectivités.

Enfin, la loi de programmation des finances publiques prend en compte les baisses d'impôts à venir :

- 2 Md€ de baisses d'impôt dès 2025 sur les classes moyennes ;
- 2 Md€ de baisses d'impôts supplémentaires d'ici 2027 à répartir entre ménages et les entreprises.

Les Ministres saluent l'adoption de plusieurs amendements parlementaires, de la majorité comme des oppositions, permettant de contrôler la dépense publique dont un porté par Philippe Brun qui vise à ce que toutes les nouvelles dépenses fiscales soient bornées dans le temps ; un de Charles Sizenstuhel qui vise à évaluer les doublons de compétences et de mission au sein des administrations ; un de Daniel Labaronne qui contraint le Gouvernement à transmettre au Parlement une liste des dépenses fiscales arrivant à échéance et une évaluation de celles non bornées dans le temps et celles dont les bénéficiaires sont limités.

Cette loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 sera examinée ce mercredi 27 à partir de 21h30 en nouvelle lecture, en séance publique, par l'Assemblée nationale.

Les débats en commission des finances l'ont rappelé, cette loi est majeure puisque sans son adoption, le décaissement des deux aides européennes de 10,3 Md€ et 7,5 Md€ que nous devrions recevoir avant la fin 2023 et en 2024 dans le cadre du Plan National de Relance et de Résilience sera empêché.

Par ailleurs, l'adoption de cette loi de programmation des finances publiques permettra à la France de garder sa crédibilité par rapport aux marchés financiers et par rapport aux autres Etats membres de la zone euro, qui ont tous déjà adopté une trajectoire pluriannuelle.

**Contacts presse :**

**Cabinet de Bruno Le Maire** - 01 53 18 41 13 – [presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr)

**Cabinet de Thomas Cazenave** - 01 53 18 45 44 - [presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr](mailto:presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr)